



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2025
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 1^{er} novembre 2024 ([S/PRST/2024/7](#)), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 29 novembre 2024 ([S/2024/865](#)), ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. Alors que plusieurs pays de la région ont commencé à préparer leurs élections, la période couverte par le présent rapport s'est caractérisée par une intensification des débats politiques, des remaniements gouvernementaux et des appels de plus en plus nombreux en faveur d'élections équitables et transparentes. Elle a également été marquée par l'achèvement de la transition politique au Tchad. Des progrès ont été faits en vue du plein rétablissement de l'ordre constitutionnel au Gabon, avec la tenue de l'élection présidentielle et la planification des prochaines élections législatives et locales. Le conflit dans la région orientale de la République démocratique du Congo a continué à s'intensifier, aggravant l'insécurité régionale (voir [S/2025/176](#) et [S/2025/202](#)).

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. En Angola, les 16 et 17 décembre, le parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, a tenu son huitième congrès extraordinaire, au cours duquel les statuts du parti ont été révisés et l'obligation pour le chef du parti d'être candidat à l'élection présidentielle a été supprimée. Le 25 janvier, les autorités ont



annoncé qu'un groupe nommé Frente Unida de Reedificação da Ordem Africana avait prévu de lancer des attaques terroristes et de déstabiliser le pays lors de la visite effectuée par le Président des États-Unis d'Amérique de l'époque en décembre 2024 mais que le plan avait été déjoué. Le 30 janvier, le principal parti d'opposition, l'União Nacional para a Independência Total de Angola, a dénoncé les allégations faisant état d'un coup d'État planifié comme tentative du parti au pouvoir de créer l'instabilité et de se maintenir au pouvoir. Le 27 mars, le chef du groupe Frente Unida a été reconnu coupable par un tribunal de planification d'un attentat terroriste et condamné à 15 ans de prison. Avant cela, le 6 mars, l'União Nacional para a Independência Total de Angola a déposé une requête auprès de la Cour constitutionnelle à l'effet de condamner le fait que le Gouvernement ne s'était pas acquitté de son mandat constitutionnel tendant à organiser des élections locales, qui n'ont pas encore eu lieu, alors que des dispositions de la Constitution de 2010 prévoient la tenue de telles élections.

4. Par décret du 7 décembre, le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a annoncé que les élections législatives et communales se tiendraient le 5 juin 2025. Les conditions d'éligibilité des candidats ont également été fixées, notamment une clause exigeant que les candidats indépendants n'aient pas été membres d'un parti politique pendant au moins un an. Après avoir vu tous leurs candidats aux élections législatives à venir rejetés par la Commission électorale nationale indépendante pour cause d'infraction aux lois électorales, une coalition nouvellement formée, Burundi Bwa Bose, et le parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté, ont fait appel de la décision devant la Cour constitutionnelle, le 2 janvier. Le 7 janvier, la Cour a accordé aux requérants un délai de trois jours pour soumettre des listes de candidats révisées. Elle a également confirmé la décision par laquelle la Commission électorale avait demandé à la coalition d'exclure de ses listes de candidats Agathon Rwasa, figure de l'opposition, et d'autres membres du Congrès national pour la liberté.

5. Au Cameroun, les partis politiques se préparaient en vue de l'élection présidentielle prévue pour octobre 2025. Le Président du Cameroun, Paul Biya, ne s'étant pas encore porté candidat, le chef du Comité central du parti au pouvoir, le Mouvement démocratique du peuple camerounais, a réaffirmé le 24 mars, lors de la célébration du quarantième anniversaire de la fondation du parti, que le Président sortant serait le candidat désigné du parti. Le 3 janvier, des membres du clergé catholique du Cameroun ont critiqué le long mandat et la gouvernance de M. Biya ainsi que son intention supposée de briguer un nouveau mandat. Plusieurs évêques, principalement de l'Extrême-Nord et de l'Ouest, ont demandé à M. Biya de ne pas briguer un nouveau mandat. Le 27 janvier, le Conseil national des chefs traditionnels du Cameroun a exprimé son soutien à la candidature de M. Biya. Des personnalités de l'opposition telles que Maurice Kamto et Cabral Libii ont continué à rallier des soutiens à leur propre candidature.

6. Le 5 décembre, Elections Cameroon a réintégré 120 000 électeurs qui avaient été radiés des listes électorales parce que leurs empreintes digitales biométriques ne figuraient pas dans leur dossier. Cette décision a été prise en réponse aux préoccupations exprimées par M. Kamto, qui avait accusé Elections Cameroon d'avoir rejeté plus de 73 000 inscriptions, principalement dans des régions favorables à son parti, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun. Son parti avait également accusé le Directeur général d'Elections Cameroon de ne pas avoir publié la version actualisée de la liste électorale nationale avant le 30 décembre, contrevenant en cela au code électoral. L'affaire a été portée devant la Cour constitutionnelle et la Cour d'appel, qui ont toutes deux déclaré ne pas avoir compétence pour en juger. Le 17 février, des membres de l'opposition et de la société civile ont soumis au Président une proposition de code électoral révisé prévoyant, notamment, l'extension de l'utilisation de la technologie biométrique dans le

processus électoral, l'harmonisation des délais fixés pour le dépôt de contentieux électoraux et la levée des obstacles à l'obtention d'actes de naissance et l'introduction de cartes d'identité nationales dans le but de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

7. Le 9 décembre, le Président tchadien, Mahamat Idriss Déby Itno, a été nommé maréchal par le Conseil national de transition tchadien, un titre que seul son défunt père, Idriss Déby Itno, avait porté avant lui. Le 29 janvier, le Président a été nommé Président national du Mouvement patriotique du salut, le parti au pouvoir. Certains membres de l'opposition ont critiqué son rôle actif au sein du parti, invoquant la Constitution qui interdit au chef de l'État d'occuper une fonction au sein d'un parti politique.

8. Des élections législatives, provinciales et municipales se sont tenues au Tchad le 29 décembre. Il s'agissait des premières élections législatives organisées depuis 2011, dégageant un taux de participation électorale de 52,37 %. Le parti au pouvoir a remporté 124 des 188 sièges de l'Assemblée nationale, suivi par le Rassemblement national des démocrates tchadiens – Le Réveil (12 sièges), le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (8 sièges) et l'Union nationale pour la démocratie et le renouveau (7 sièges), les femmes représentant 34 % des sièges du nouveau parlement, chiffre en augmentation par rapport à la législature précédente. Le parti au pouvoir a par ailleurs obtenu 75,1 % des sièges aux nouveaux conseils provinciaux et 87,8 % des sièges s'agissant des conseillers municipaux. Des irrégularités mineures ont été signalées et quelques partis ont contesté les résultats. Les Transformateurs (principal parti d'opposition, dirigé par l'ancien Premier Ministre de transition, Succès Masra) et le Groupe de concertation des acteurs politiques (coalition de partis d'opposition) ont boycotté le processus électoral, dénonçant un manque de crédibilité et de transparence. Le 29 janvier, M. Masra a exprimé sa volonté de travailler avec le Président, reconnaissant les résultats des comices présidentiel et législatifs, que son parti n'a pas contestés. Le 4 février, Allah-Maye Halina a été reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre du Tchad. Le 6 février, le Premier Ministre a annoncé la constitution d'un nouveau cabinet, composé de 37 membres, dont 12 femmes – celles-ci représentant 32,4 % du cabinet, contre les 29,6 % du gouvernement précédent.

9. Le 25 février, des élections sénatoriales ont eu lieu au Tchad, marquant la dernière étape de la transition politique. Le parti au pouvoir a obtenu 43 sièges sur 46, tandis que le Rassemblement national des démocrates tchadiens – Le Réveil et l'Union pour le renouveau et la démocratie ont remporté 2 sièges pour le premier et 1 siège pour la seconde. Le 4 mars, le Conseil constitutionnel a annoncé les résultats définitifs. Deux plaintes de candidats ont été retenues, ce qui a entraîné la perte, pour le parti au pouvoir, d'un siège en faveur de chacun des partis susmentionnés. Le même jour, le Président a nommé les 23 sénateurs restants par décret, comme prévu dans la Constitution. Le 19 mars, une nouvelle stratégie nationale de démobilisation, de désarmement et de réintégration a été validée sur le plan technique, habilitant les membres des groupes armés non étatiques, signataires ou non de l'Accord de Doha pour la paix et la participation des mouvements politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain tchadien, à participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

10. Le 16 mai, M. Masra a été arrêté à son domicile, à N'Djamena. Selon le Bureau du Procureur général, l'arrestation était liée aux violences intercommunautaires qui ont éclaté le 14 mai à Mandakao, dans la province du Logone occidental, au cours desquelles 42 personnes ont été tuées. M. Masra est accusé par les autorités d'incitation à la violence via les réseaux sociaux, notamment d'incitation à la haine, de complicité aux fins de commettre des violences armées, de meurtre, d'incendie criminel et de profanation de sépultures. Les avocats de M. Masra ont estimé que les

accusations étaient motivées par des considérations politiques ; son parti a demandé sa libération immédiate.

11. Le 10 janvier, le Président congolais, Denis Sassou Nguesso, a publié un décret portant remaniement du Gouvernement. Le 27 février, il a nommé un vice-haut-commissaire et trois commissaires de la Haute Commission pour la réintégration des anciens combattants. Un ancien chef rebelle, Pastor Ntumi, a exprimé son mécontentement à propos de ces nominations, dénonçant un manque de concertation. Le 19 avril, les autorités congolaises ont signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement une convention relative à la mise en œuvre d'un projet d'appui à la réintégration de 7 500 ex-combattants, 2 500 personnes anciennement associées à ces derniers et 10 000 membres vulnérables de la communauté et résidents du département du Pool.

12. En Guinée équatoriale, la signature d'accords bilatéraux avec des pays comme l'Angola, le Gabon et le Tchad a constitué une étape vers une plus grande intégration régionale. Le 5 décembre, plusieurs individus ont été condamnés à des peines allant de 20 ans de prison à la réclusion à perpétuité pour le meurtre de Jose Lima Gonzalo, beau-frère du Président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. Le 12 février s'est ouvert un procès contre la compagnie nationale d'électricité, dans le cadre duquel 23 personnes, dont l'ancien Ministre et l'ancien Vice-Ministre de l'électricité, sont accusés, notamment, de détournement de fonds publics et de trafic d'influence.

13. Au Gabon, le 29 novembre, la Cour constitutionnelle a confirmé les résultats du référendum constitutionnel du 16 novembre, affichant 91,6 % de voix favorables parmi 91,6 % des participants, pour un taux de participation de 54,2 %. Le 15 janvier, le Président de la transition au Gabon, Brice Clotaire Oligui Nguema, a procédé à un remaniement du gouvernement de transition, portant le nombre de ministres à 35 (soit un ajout de 5 personnes), dont 11 femmes, contre 8 par le passé. Le 20 janvier, le parlement de transition a adopté un nouveau code électoral. Si l'organisation des élections continue de relever du Ministère de l'intérieur, le code électoral prévoit la mise en place d'un organe de contrôle indépendant et non permanent chargé de surveiller le processus électoral. Il prévoit en outre des élections à deux tours ainsi qu'un quota de 30 % de femmes et de 20 % de jeunes sur les listes de candidats présentées par les partis politiques pour les élections législatives et locales. Le code autorise les militaires et les magistrats à se présenter aux élections sur autorisation préalable de leurs supérieurs hiérarchiques. Il prévoit également que les résultats des élections sont publiés par chaque bureau de vote.

14. Le 23 janvier, le gouvernement de transition du Gabon a annoncé que l'élection présidentielle, initialement prévue pour août 2025 selon le calendrier de la transition, se tiendrait le 12 avril. Le 26 janvier, le Ministre de l'intérieur a annoncé les noms des membres du nouvel organe de supervision des élections. Certaines personnalités de l'opposition ont affirmé que l'organe manquait d'indépendance. Le 30 janvier, l'ancien parti au pouvoir, le Parti démocratique gabonais, a élu son nouveau chef lors du premier congrès extraordinaire qu'il a tenu depuis le coup d'État militaire d'août 2023. Le 5 février, les membres de la Commission nationale pour l'organisation et la coordination des élections, dirigée par le Ministre de l'intérieur, ont prêté serment devant le Président de la Cour constitutionnelle. Le 1^{er} mars, lors d'une conférence de presse conjointe, plusieurs personnalités de l'opposition ont demandé un report des élections, estimant que les conditions du moment n'étaient pas propices à la tenue d'élections inclusives et démocratiques. Le 13 février, l'ancien Premier Ministre Alain Claude Bilie By Nze, chef de la plateforme d'opposition Ensemble pour le Gabon, a dit avoir été la cible, lors de manifestations organisées à l'occasion d'une campagne tenue dans la province du Woleu-Ntem, dans le nord du Gabon, de menaces et d'actes d'intimidation qui étaient, selon lui, des tentatives entreprises par les

autorités de transition pour réduire l'opposition au silence. Le 20 février, le porte-parole de la présidence gabonaise a exprimé l'indignation du Président de la transition face à ces faits, affirmant que le pays s'acheminait vers la réconciliation nationale, la liberté d'expression étant garantie à tous, y compris aux membres de l'opposition.

15. Le 9 mars, la Commission nationale pour l'organisation et la coordination des élections au Gabon a annoncé que 4 des 23 candidatures à la présidence avaient été validées, notamment celles de MM. Oligui Nguema et Bilie By Nze. À la suite de cette annonce, 13 des candidats à la présidence rejetés ont fait appel devant la Cour constitutionnelle, qui en a approuvé 4, le 21 mars. Cette décision a porté le nombre final de candidats validés à la présidence à huit, dont une femme. L'élection présidentielle a eu lieu le 12 avril. Le 25 avril, la Cour constitutionnelle a confirmé les résultats définitifs : M. Oligui Nguema a remporté 94,85 % des voix, suivi de M. Bilie By Nze, avec 3,11 %, pour un taux de participation électorale de 70,11 %. Lors d'une réunion tenue le 30 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a levé les sanctions qu'il avait imposées au Gabon après le coup d'État militaire et a autorisé le pays à reprendre immédiatement sa participation aux activités de l'Union. Le 3 mai, M. Oligui Nguema a été investi Président et, le 5 mai, il a nommé un cabinet de 30 membres, dont 10 femmes, l'ancien Vice-Premier Ministre de transition, Alexandre Barro Chambrier étant le Vice-Président chargé du Gouvernement.

16. Le 6 janvier, le Président de Sao Tomé-et-Principe, Carlos Manuel Vila Nova, a limogé le Premier Ministre, Patrice Trovoada, et son cabinet, invoquant l'incapacité du Gouvernement d'apporter des solutions efficaces aux défis du pays, les voyages prolongés du Premier Ministre à l'étranger qui avaient entraîné des dépenses importantes et injustifiables pour le Trésor sans bénéfices tangibles pour le peuple, et un manque de coopération stratégique et de loyauté institutionnelle sapant les relations entre le Président et le Gouvernement. Le parti majoritaire Acção Democrática Independente a proposé au Président plusieurs candidatures au poste de Premier Ministre. Le 12 janvier, le Président a nommé Américo d'Oliveira dos Ramos, membre de l'Acção Democrática Independente et ancien gouverneur de la Banque centrale, dont le nom n'avait pas été proposé par le parti. Un Gouvernement de 10 membres, dont 4 femmes, a prêté serment le 14 janvier. M. Trovoada, qui demeurait à la tête de l'Acção Democrática Independente, a qualifié les actes du Président d'inconstitutionnels. Le 13 février, la Cour constitutionnelle a rejeté à l'unanimité la requête de la direction du parti visant à annuler le décret présidentiel portant nomination du nouveau Premier Ministre ainsi qu'à suspendre l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement. Le même jour, l'Assemblée nationale a approuvé le programme du Gouvernement, dans lequel celui-ci a réaffirmé sa détermination à réformer les secteurs de la justice et de la sécurité au vu des grèves en cours du personnel judiciaire.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

17. Au Cameroun, l'insécurité a persisté dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les groupes séparatistes se livrant à des attaques violentes, à des enlèvements et à des extorsions. Le 7 décembre, une explosion et des coups de feu ont été entendus à Bamenda, dans le Nord-Ouest ; ils auraient été motivés par le fait que des combattants séparatistes avaient bouclé la zone. Les civils ont été pris entre deux feux, ce qui a entraîné des déplacements, la destruction d'habitations et une insécurité généralisée. Le 7 janvier, à Bamenda, des combattants séparatistes présumés ont incendié la maison familiale d'Emmanuel Ngong Ndong, également connu sous le nom de Capo Daniel, qui, après avoir été membre de groupes séparatistes jusqu'en 2023, préconisait, depuis lors, un règlement pacifique de la crise. Le 16 février, les forces de sécurité camerounaises ont dit avoir tué Christopher Funwi, également

connu sous le nom de Général JC, un commandant du groupe dit des Forces de défense de l'Ambazonie.

18. Les tensions intercommunautaires et les violences au Cameroun se sont poursuivies, avec des affrontements signalés entre groupes ethniques dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest. Les heurts entre Bororos et Gbaya dans l'Adamaoua, ainsi que les tensions entre Mousgoums et Arabes Choa dans l'Extrême-Nord, ont conduit à des affrontements meurtriers et à des déplacements forcés. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont restés l'un des principaux moteurs des violences localisées. Les propos incendiaires, les discours de haine et la désinformation auraient contribué à la montée des tensions et des violences ethniques et politiques, notamment à Mbalda, dans l'Extrême-Nord où, le 2 mars, deux chercheurs et leur guide ont été pris pour des membres de groupes armés et ont été tués. Le 11 mars, une vingtaine de suspects ont été arrêtés en lien avec ces meurtres.

19. Au Tchad, le 8 janvier, un groupe de 24 hommes armés aurait attaqué le palais présidentiel à N'Djamena, donnant lieu à un échange de tirs d'une heure avec les membres de la garde présidentielle. L'attaque a fait 18 morts parmi les assaillants et 6 personnes ont été interpellées. Deux officiers militaires ont été tués et cinq ont été grièvement blessés. L'enquête ouverte par le Gouvernement pour faire la lumière sur les faits suit son cours.

20. Les affrontements intercommunautaires pour l'accès aux ressources naturelles ont persisté au Tchad. Entre le 30 novembre et le 10 décembre, des violences entre communautés à Timbéri, dans la province du Logone-Oriental, ont fait au moins 20 morts et 15 blessés. Le 14 janvier, des habitants de Laramanaye, dans la province du Logone-Occidental, ont protesté contre l'assassinat d'un jeune homme de la région par des bergers et ont dénoncé l'impunité dont jouissaient les auteurs du crime. Les forces de police et les soldats ont tiré à balles réelles sur les protestataires, faisant quatre morts.

21. Le 17 janvier, les autorités tchadiennes et centrafricaines ont inauguré le premier poste-frontière multiservices à Bembéré, à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine. Le 26 janvier, un accord de sécurité frontalière a été signé à N'Djamena entre les deux pays, établissant une force conjointe de sécurité des frontières – la frontière commune ayant été fermée depuis plus de 10 ans.

Boko Haram/crise dans la région du bassin du lac Tchad

22. Au Cameroun, entre le 1^{er} décembre et le 15 mai, l'Organisation des Nations Unies a confirmé et signalé 351 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 54 civils, contre 66 atteintes ayant fait 89 victimes civiles durant la même période en 2024. Au Tchad, entre le 1^{er} décembre et le 15 mai également, l'ONU a confirmé et signalé 91 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 82 civils, contre 6 atteintes ayant fait 75 victimes civiles durant la même période en 2024. L'augmentation du nombre d'atteintes peut être attribuée au fait que les groupes armés s'emploient en particulier à se réapprovisionner en ressources, notamment en vivres, matériel médical et armes, après avoir essuyé des pertes importantes imputables aux frappes aériennes nigérianes et à d'autres opérations militaires en 2024.

23. Au Tchad, le 18 décembre, des éléments armés non identifiés ont attaqué le village de Barkaram, dans la province du Lac, tuant huit personnes. Le 18 février, l'armée tchadienne a annoncé la fin de sa contre-offensive dénommée « Haskanite ». Lancée en guise de riposte à l'attaque dirigée par Boko Haram sur une base militaire dans la province du Lac à la fin d'octobre 2024, l'opération se serait soldée par la mort de 297 terroristes, de 24 soldats tchadiens et de 3 civils, tandis que 37 soldats et

4 civils auraient été blessés. Le secteur 2 de la Force multinationale mixte, couvrant les provinces du Lac et du Hadjer-Lamis au Tchad, qui avait été dissous par le Tchad au début de l'opération Haskanite, n'a pas été rétabli au terme de l'opération.

24. Dans la nuit du 24 au 25 mars, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) a lancé une attaque contre un poste de la Force multinationale mixte de Wulgo, au Nigéria, près de Soueram, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Au moins 19 soldats camerounais ont été tués. L'attaque a été menée à l'aide de drones chargés d'explosifs ; c'est la première fois que de telles tactiques étaient utilisées contre les forces camerounaises.

Armée de résistance du Seigneur

25. Le 26 février, les autorités ougandaises ont signalé qu'une des épouses et trois enfants du chef de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Joseph Kony, avaient accepté d'être rapatriés en Ouganda depuis la République centrafricaine. Le 25 février, à Sam Ouandja, en République centrafricaine, les forces armées centrafricaines, soutenues par d'autres agents de sécurité, auraient sauvé six enfants qui avaient été enlevés et réduits en esclavage par la LRA. Une organisation non gouvernementale internationale, Invisible Children, a rapporté que selon des transfuges récents, Kony dirigeait, au début de 2025, une force de moins de 100 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants. Le groupe opérait le long de la région frontalière du nord-est de la République centrafricaine et de l'État du Darfour méridional, au Soudan.

26. Le 7 avril, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a confirmé la décision prise par la Chambre de première instance d'octroyer 52 millions d'euros de réparations aux victimes de l'ancien commandant de la LRA, Dominic Ongwen, rejetant l'appel interjeté par ce dernier. La Cour a également annoncé qu'elle tiendrait une audience par défaut, le 9 septembre 2025, afin d'établir les charges retenues contre Kony.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

27. Dans la nuit du 31 janvier, trois membres de l'équipage d'un chalutier à destination de Port-Gentil, au Gabon, auraient été enlevés par des pirates près des côtes gabonaises. Les individus enlevés, tous de nationalité sénégalaise, auraient été libérés au Nigéria, le 19 février.

28. Dans la nuit du 17 au 18 mars, un navire-citerne battant pavillon panaméen a été abordé par trois pirates armés au sud-est de Sao Tomé-et-Principe. Des coups de feu auraient été tirés et 10 des 18 membres de l'équipage auraient été enlevés. Les membres de l'équipage, de nationalités indienne et roumaine, auraient été libérés le 13 avril.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, y compris sur la dynamique des conflits entre agriculteurs et éleveurs et entre communautés en Afrique centrale

29. La sous-région a continué de subir les effets des changements climatiques, entraînant des répercussions considérables sur la stabilité régionale. Les fortes pluies du 4 avril ont provoqué à Kinshasa de graves inondations, qui ont fait au moins 45 morts, détruit des habitations et perturbé les transports et l'approvisionnement en électricité. Selon le Centre d'application et de prévision climatologique de l'Afrique centrale, une augmentation de 0,5°C à 2,5°C des températures maximales a été observée, entre décembre 2024 et le début d'avril 2025, sur une grande partie de l'Afrique centrale par rapport à la période de référence de 1991-2020. Ces variations climatiques ont entraîné des pénuries d'eau, une baisse des rendements des cultures

et un stress généralisé parmi le bétail dans toute la sous-région, exacerbant encore l'insécurité alimentaire et les difficultés économiques.

30. Les tensions entre agriculteurs et éleveurs se sont soldées par 77 affrontements liés à la raréfaction des ressources naturelles entre le 1^{er} décembre 2024 et le 31 mars 2025 au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad, selon l'Armed Conflict Location and Event Data Project.

B. Évolution de la situation humanitaire

31. Au 31 mars, le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile dans les 11 pays de la sous-région dépassait les 2,75 millions et le nombre total de personnes déplacées dans leur pays était de quelque 9,65 millions. Le conflit faisant rage dans l'est de la République démocratique du Congo a engendré de graves problèmes humanitaires, qui ont eu des répercussions sur les pays voisins. Au 30 avril, 71 000 personnes fuyant les violences en République démocratique du Congo étaient arrivées au Burundi depuis le début de 2025. Le Gouvernement burundais leur a accordé le statut de réfugié *prima facie*.

32. Au Soudan, le conflit a continué de se répercuter sur le Tchad et la République centrafricaine. Au 30 avril, plus de 779 580 réfugiés et plus de 220 000 rapatriés tchadiens avaient cherché refuge au Tchad depuis le début des combats qui ont éclaté au Soudan en avril 2023, dont plus de 50 000 réfugiés soudanais et 25 000 rapatriés tchadiens depuis janvier 2025. À la même date, plus de 37 400 réfugiés soudanais avaient afflué en République centrafricaine depuis avril 2023.

33. L'Angola fait face à des épidémies de choléra dans 18 de ses 21 provinces depuis janvier 2025. Au 17 mai, près de 20 880 cas et 628 décès avaient été signalés, soit un taux de létalité de 3 %. Des efforts étaient déployés pour gérer les épidémies dans le cadre de campagnes de détection, de mobilisation de la population et de vaccination menées sous les auspices du Gouvernement avec le soutien des Nations Unies. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a distribué 1,8 million de dollars à cette fin.

34. Le 12 février, le Tchad a lancé un plan de réponse humanitaire, nécessitant 1,45 milliard de dollars et ciblant 5,5 millions sur les 7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Quelque 3,7 millions de personnes risquent de se retrouver en situation de grave insécurité alimentaire durant la période de soudure de juin à août, et 2,1 millions d'enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition.

35. Le Cameroun a continué à faire face aux conséquences humanitaires des crises sévissant dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et à l'afflux de réfugiés en provenance de la République centrafricaine. Au 30 avril, le pays comptait au total plus de 1 million de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières et accueillait plus de 410 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés. En 2025, 3,3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont 2,1 millions requièrent une aide ciblée, pour un coût de 359,3 millions de dollars. Au 7 avril, le plan de réponse humanitaire n'était financé qu'à 6,8 %. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, près de 490 000 personnes déplacées et 490 000 personnes rapatriées, déracinées, faisaient face à des risques de protection accrus et étaient entravées par un accès limité aux services essentiels. Au 30 avril, la région de l'Est hébergeait plus de 250 000 réfugiés centrafricains, situation qui mettait davantage à l'épreuve des communautés d'accueil déjà très sollicitées. Dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'accès humanitaire était entravé par l'insécurité, le mauvais état des infrastructures et les barrières administratives.

Crise dans la région du bassin du lac Tchad

36. Les activités des groupes armés dans la province du Lac, au Tchad, ont continué à provoquer des déplacements internes, la province accueillant plus de 225 600 personnes déplacées et 42 365 rapatriés au 30 avril. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, on dénombrait, à la même date, plus de 475 800 personnes déplacées et 205 000 rapatriés du fait des attaques de groupes armés et des violences intercommunautaires, ainsi que plus de 125 000 réfugiés.

37. En décembre 2024, le département de Fouli, dans la province du Lac, a assisté à une montée des eaux provoquant des inondations et entraînant des déplacements secondaires. Les chocs climatiques, notamment les inondations, ont continué de perturber l'agriculture, d'endommager les infrastructures et de menacer les moyens de subsistance.

38. Le 5 février, les Gouvernements nigérian et tchadien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont signé un accord tripartite de rapatriement volontaire des réfugiés nigériens, créant ainsi un cadre approprié pour le déroulement des retours. Le 6 février, le Gouverneur de l'État de Borno a dirigé une délégation nigérienne destinée à rapatrier 7 790 réfugiés nigériens de Baga-Sola, au Tchad.

C. Évolution de la situation relative aux droits humains

39. En Angola, en janvier, une grâce présidentielle accordée le 25 décembre a conduit à la libération de 51 personnes, dont des journalistes et des influenceurs actifs sur les médias sociaux qui avaient critiqué le Président ainsi que des personnes qui avaient été arrêtées pour avoir planifié une manifestation de solidarité avec les conducteurs de motos-taxis en septembre 2023.

40. En avril, le Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi aurait quitté le pays après avoir été accusé de partialité politique et de mauvaise gestion financière. Le 5 mai, le parlement a nommé de nouveaux membres de la Commission, remplaçant tous les membres précédemment en poste.

41. Au Cameroun, à l'approche de l'élection présidentielle, une augmentation du nombre de cas présumés de restrictions à l'exercice de la liberté d'expression et d'association a été signalée. Le 6 décembre, le Ministre de l'administration territoriale a signé cinq décrets interdisant deux organisations de la société civile et suspendant les activités de trois autres organismes pour « absence d'autorisation et activités pouvant porter atteinte à l'intégrité du système financier national ». Le 6 février, l'officier divisionnaire de la subdivision IV de Yaoundé a interdit au parti politique d'opposition, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun, de participer aux célébrations de la Fête nationale de la jeunesse du 11 février, invoquant l'absence de représentation du parti à l'Assemblée nationale. Le 7 février, le parti d'opposition dénommé Parti camerounais pour la réconciliation nationale a lui aussi été exclu des célébrations nationales.

42. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, des groupes séparatistes armés ont perpétré de graves violations des droits humains, notamment des meurtres, des enlèvements, des extorsions et des confinements hebdomadaires qui ont gravement restreint la liberté de circulation et l'accès aux services de base. Le 9 février, des séparatistes armés auraient tué deux civils à Naka et un troisième à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest. Ces faits s'inscrivaient dans un contexte plus large de violences commises par des groupes armés et ciblant également les étudiants, les enseignants et les civils pour avoir refusé de se plier aux mesures de confinement imposées. Toujours dans la région du Nord-Ouest, des séparatistes armés ont enlevé un missionnaire catholique britannique et son assistant camerounais, le

2 avril, ainsi qu'un délégué à l'enseignement secondaire, le 5 avril. Ils ont également tué un coordonnateur de la jeunesse du Front social-démocrate, le 7 avril. Les allégations de graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité et de défense du Gouvernement ont persisté. Le 23 février, six civils auraient été tués et deux autres blessés à Pinyin, dans la division de Mezam (région du Nord-Ouest), lors d'une opération militaire menée dans un bar prétendument fréquenté par des groupes séparatistes armés. Selon le Gouvernement, les auteurs présumés ont été sanctionnés.

43. Au Tchad, le 10 décembre, 10 victimes des manifestations meurtrières du 20 octobre 2022 ont porté plainte contre plusieurs hauts responsables civils et militaires du gouvernement de transition pour présomption de tortures, de tentative de meurtre, d'enlèvement, d'arrestations et de détentions arbitraires, de coups et blessures volontaires et de détention dans un lieu non officiel. Le 21 janvier, la présidence a publié une ordonnance portant prévention et répression de la violence à l'égard des femmes et des filles, renforçant ainsi les mesures préventives et punitives en vigueur. Parallèlement, de nombreux cas de violences sexuelles ont été signalés, notamment le cas d'une jeune fille de 17 ans violée lors de sa garde à vue, le 7 février. Dans un communiqué, les autorités judiciaires ont déclaré que les auteurs avaient été arrêtés et faisaient l'objet de poursuites. Le 11 février, deux défenseurs des droits humains ont reçu des menaces de mort de la part de hauts gradés de l'armée, en lien avec une affaire de trafic d'enfants. Les 20 et 21 février, le Bureau du médiateur de la République et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé, à N'Djamena, un atelier devant permettre de renforcer les capacités techniques du Bureau du médiateur en matière de justice transitionnelle et d'élaborer une feuille de route pour l'établissement d'une stratégie nationale de réconciliation et de consolidation de la paix avant la fin de juin 2025.

44. En Guinée équatoriale, 37 personnes associées aux manifestations qui se sont déroulées sur l'île d'Annobon en juillet 2024 seraient toujours détenues, au moment de la rédaction du présent rapport, dans des conditions inhumaines. En mars 2025, elles auraient comparu devant un tribunal sans avoir pu s'entretenir avec leurs avocats. Plusieurs défenseurs des droits humains ont continué à faire l'objet de menaces de suspension ou d'emprisonnement. Parallèlement, le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel concernant la Guinée équatoriale, dont l'examen a eu lieu en novembre 2024, a été adopté par le Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-huitième session, en mars 2025 ([A/HRC/58/14](#)). La Guinée équatoriale a accepté 163 des 218 recommandations reçues et a pris note des 55 autres recommandations ([A/HRC/58/14/Add.1](#)). Avec l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, un mécanisme national présidé par le Premier Ministre était, au moment de la rédaction du présent rapport, en phase d'élaboration d'un plan d'action national visant à la mise en œuvre des recommandations acceptées.

45. Au Gabon, le 18 décembre, les autorités de transition ont levé le couvre-feu qui était en vigueur depuis la prise du pouvoir par les militaires en août 2023, à la suite du tollé provoqué par des arrestations massives survenues lors d'une opération menée dans la nuit du 13 au 14 décembre, qui avait conduit à la détention de 348 personnes, dont 111 femmes, pour violation du couvre-feu. Le 5 février, un influenceur en ligne a été arrêté et placé en détention après avoir publié des images du service des urgences d'un hôpital touché par des pannes de courant. Son arrestation, qui ferait suite à une plainte déposée par l'administration de l'hôpital, a suscité des inquiétudes quant aux restrictions du droit à la liberté d'expression. L'influenceur a été libéré le 6 février, tandis qu'une manifestation de protestation contre son arrestation, qui devait se tenir le 8 février, a été interdite.

46. Au Congo, le 29 janvier, une coalition de neuf organisations de la société civile a appelé les autorités à adopter une législation protégeant le droit de réunion

pacifique, se disant préoccupée par les restrictions imposées à la liberté d'association et les exigences d'autorisation préalable.

47. Au Rwanda, le procès de huit militants de l'opposition et d'un journaliste qui se trouvaient depuis trois ans en détention préventive s'est ouvert, le 4 décembre. Les militants et le journaliste avaient été arrêtés, accusés d'avoir participé à une formation sur la non-violence et à la planification d'une campagne organisée par un groupe de pression politique non agréé, et d'avoir couvert ces activités. Ils sont notamment accusés d'association de malfaiteurs, de conspiration et d'organisation de manifestations illégales ; s'ils sont reconnus coupables, ils encourent des peines d'emprisonnement allant de 20 ans à la perpétuité. Le procès a été ajourné *sine die*.

D. Évolution de la situation socioéconomique

48. L'économie de la sous-région a continué de croître régulièrement, la Banque africaine de développement prévoyant un taux de croissance du produit intérieur brut de 4 % pour 2025. Le 13 décembre, Sao Tomé-et-Principe a officiellement été retirée de la catégorie des pays les moins avancés.

49. Les inquiétudes concernant le déséquilibre croissant des paiements extérieurs ainsi que les niveaux élevés du déficit public et de la dette ont persisté. Le 16 décembre, à l'initiative du Président camerounais, Paul Biya, et du Président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'est tenue à Yaoundé pour traiter de la viabilité des niveaux élevés de la dette publique, de l'instabilité macroéconomique et de la fragilité du système financier dans la zone de la CEMAC. Face à une baisse significative des réserves de change dans la sous-région, la session extraordinaire a donné lieu à l'adoption de promesses de réformes, y compris de mesures porteuses de stabilité financière.

50. L'augmentation de la dette publique et la réduction des financements extérieurs ont contraint les gouvernements à ajuster les dépenses publiques tout en augmentant et diversifiant les sources de revenus. Le 20 janvier, le Congo a annoncé un plan global devant lui permettre de remédier à ses problèmes d'endettement, se centrant sur l'ajustement des pratiques d'emprunt et de dépenses et sur l'augmentation des réserves de change du pays. Au Cameroun, le remboursement de la dette suscitait des inquiétudes croissantes, le taux d'inflation demeurant relativement élevé – de 4,5 % en 2024. La croissance économique est restée en deçà de la progression prépandémique. La réduction des subventions aux carburants, l'augmentation des taxes sur les transactions d'argent mobile et les biens de première nécessité ainsi que le durcissement des mesures d'application du recouvrement des taxes ont suscité le mécontentement de la population.

51. Ce sont l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe qui ont affiché les taux d'inflation les plus élevés de la sous-région en 2024, l'Angola enregistrant un taux de 28 %. Le 10 janvier, les syndicats en Angola ont annoncé une nouvelle série de grèves après que le Gouvernement a déclaré qu'il reporterait l'augmentation de 25 % des salaires de la fonction publique qu'il avait approuvée en mai 2024. Le Gouvernement a par la suite précisé que l'augmentation serait effective dès mars 2025, avec des paiements rétroactifs pour janvier et février, ce qui a permis d'éviter les grèves qui avaient été annoncées.

52. Le Gouvernement camerounais a encouragé la production locale de produits de base essentiels tels que le blé, le riz, le maïs et l'huile de palme, mais le Cameroun est resté fortement tributaire des importations de denrées alimentaires. L'insécurité alimentaire était particulièrement grave dans les régions en conflit. Au Tchad, les

inondations et les pertes de récoltes devraient encore réduire la production et les revenus des ménages. En conséquence, le taux d'extrême pauvreté dans le pays devrait encore augmenter de 1,2 point de pourcentage, pour se hisser à 40,9 % en 2025. En mars, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé le sixième et dernier examen au titre du programme de la facilité de crédit élargie concernant le Congo, qui a débouché sur l'approbation d'un décaissement de 26 milliards de francs CFA (environ 43,7 millions de dollars). Les résultats du programme ont été mitigés et le pays a pris des mesures correctrices pour répondre aux critères auxquels il n'avait pas satisfait.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Cameroun

53. Du 10 au 15 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'est rendu à Yaoundé et s'est réuni avec le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Président d'Election Cameroon ainsi qu'avec des représentants de partis politiques et d'organisations de la société civile et des dignitaires religieux. Lors de ces réunions, le Représentant spécial s'est dit préoccupé par la résurgence des discours de haine et des violences interethniques observée à l'approche des élections et a encouragé toutes les parties prenantes à engager un dialogue.

Tchad

54. Du 24 au 28 février, le Représentant spécial s'est rendu à N'Djamena, où il a rencontré le Président tchadien, le Président de l'Assemblée nationale et le Médiateur de la République. Ils ont discuté du soutien que l'ONU pourrait apporter aux priorités du Tchad après la transition, notamment la décentralisation, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la stabilisation, la réconciliation et le développement inclusif.

Congo

55. Du 19 au 21 février, le Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville, où il a rencontré le Président congolais, le Ministre des affaires étrangères et diverses parties prenantes. Les discussions ont porté sur l'environnement préélectoral, les appels de l'opposition et des acteurs de la société civile en faveur de l'ouverture d'un espace civique et d'un dialogue, et les incidences de la crise sévissant dans la République démocratique du Congo voisine.

Gabon

56. Tout au long de la période considérée, le Représentant spécial s'est régulièrement réuni avec les autorités de transition et d'autres acteurs politiques au Gabon. Les pourparlers ont porté sur les réformes institutionnelles et les opérations électorales. Il a encouragé les autorités à poursuivre les prochaines étapes de la transition visant au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans un esprit d'inclusion, de transparence et d'ouverture.

57. En réponse à une demande d'assistance technique électorale des Nations Unies formulée par les autorités de transition en novembre 2024, une mission d'évaluation des besoins électoraux, dirigée par le Département des affaires politiques et de la

consolidation de la paix, a été déployée à Libreville du 10 au 20 décembre, permettant d'apporter un soutien électoral par l'entremise du Programme des Nations Unies pour le développement, l'accent étant mis sur la poursuite des bons offices exercés par le Représentant spécial pour l'Afrique centrale ainsi que sur la fourniture d'un appui au Ministère de l'intérieur et à la société civile.

Sao Tomé-et-Principe

58. Les 10 et 11 janvier, le Représentant spécial s'est rendu à Sao Tomé-et-Principe peu après la décision prise par le Président de limoger le Gouvernement. Il a encouragé les acteurs politiques du pays à régler leurs différends par le dialogue.

B. Renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

59. Les 30 novembre et 1^{er} décembre, le BRENUAC a participé à l'atelier régional de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur la situation humanitaire en Afrique centrale, qui s'est tenu à Malabo et a réuni 58 représentants d'autorités nationales, d'organisations régionales et internationales et de la société civile ; les représentants ont discuté, entre autres, du renforcement du système humanitaire sous-régional et de la mise au point de stratégies coordonnées pour des ripostes efficaces aux crises humanitaires sévissant en Afrique centrale. Préalablement à la conférence, le Représentant spécial a rencontré le Président de la Commission de la CEEAC, Gilberto da Piedade Verissimo, avec lequel il a convenu d'organiser une retraite conjointe entre le BRENUAC et la Commission.

60. Le 7 février, le Représentant spécial a participé à la Conférence extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, tenue à Malabo, et y a prononcé le discours d'ouverture. Les participants ont principalement examiné les défis humanitaires présents dans la sous-région. Les dirigeants ont exprimé l'inquiétude que leur inspirait la crise humanitaire née de la situation régnant dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont chargé le Président de la CEEAC de créer un fonds d'aide humanitaire de la CEEAC et d'élaborer la politique humanitaire régionale de la CEEAC. Dans le communiqué final, ils ont condamné le « Mouvement du 23 mars (M23) soutenu par le Rwanda » et ont demandé le « retrait immédiat de la Force de défense rwandaise du territoire congolais ».

C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Crise dans la région du bassin du lac Tchad

61. Après la visite conjointe qu'ils ont effectuée au Tchad en novembre 2024, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel se sont rendus au Nigéria, du 27 au 31 janvier, dans le cadre de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Ils ont visité Bama, dans l'État de Borno, une ville de garnison accueillant des personnes déplacées ou rapatriées et d'anciens membres de Boko Haram/ISWAP.

62. Le 29 janvier, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale a participé au cinquième Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad à Maiduguri, au Nigéria

(voir [S/2025/187](#)). Dans tous ses échanges, le Représentant spécial a réaffirmé son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie régionale ajustée en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, et a appelé à la poursuite de la collaboration entre les États Membres, en particulier en ce qui concerne la Force multinationale mixte.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

63. Le 17 décembre, le BRENUAC, l'UNOWAS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont facilité la tenue, à Abuja, d'un atelier devant permettre de conclure le processus d'examen technique du dispositif de sécurité maritime de Yaoundé et du code de conduite connexe (voir [S/2025/187](#)).

Climat, paix et sécurité

64. Le 11 décembre, le BRENUAC et le Centre international du Caire pour le règlement des conflits et le maintien et la consolidation de la paix ont organisé conjointement un atelier de renforcement des capacités consacré au lien entre le climat, la paix et la sécurité à l'intention de responsables congolais, à Kinshasa.

Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs

65. Les 26 et 27 février, le BRENUAC et l'UNOWAS ont organisé, à Dakar, un atelier sur le renforcement des mécanismes de règlement des conflits portant sur la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs et la gestion de la transhumance (voir [S/2025/187](#)). Au cours de la manifestation, un recueil de meilleures pratiques en matière de prévention et de règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, établi sous la houlette du BRENUAC, a été publié.

D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

Entités des Nations Unies : échanges, collaboration, coordination et initiatives conjointes

66. Le 17 février, le BRENUAC a organisé une réunion en ligne avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et l'UNOWAS pour une mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques existant dans les sous-régions à propos des besoins stratégiques et des priorités des femmes et de leur participation aux processus de consolidation de la paix. La réunion a donné lieu à la création d'un groupe d'échange technique sur la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en Afrique centrale.

67. Lors d'une réunion tenue en ligne le 8 avril, le BRENUAC et l'UNOWAS ont abordé des questions d'intérêt commun telles que les changements climatiques et la transhumance, la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et l'extrémisme violent dans le bassin du lac Tchad. Les bureaux se sont entendus sur des activités et des initiatives régionales communes visant à renforcer leurs programmes respectifs à l'horizon 2025.

IV. Observations et recommandations

68. La sous-région de l'Afrique centrale se trouve face à des défis en matière de sécurité et à des difficultés humanitaires et économiques complexes. Des élections ont eu lieu au Tchad et au Gabon et d'autres sont prévues d'ici à la fin de l'année au

Burundi, au Cameroun et en République centrafricaine. Des élections inclusives, crédibles et pacifiques sont essentielles pour consolider les institutions démocratiques et conférer soutien et légitimité aux efforts visant à relever de manière globale les défis multidimensionnels auxquels la sous-région fait face. J'appelle toutes les parties prenantes à garantir l'indépendance des institutions électorales et à préserver l'intégrité des processus électoraux, dans le respect des libertés fondamentales.

69. Je me félicite de l'achèvement de la transition politique au Tchad et j'invite les autorités tchadiennes à tirer parti de la dynamique ainsi imprimée pour faire avancer les réformes essentielles dans des domaines tels que la décentralisation, la réconciliation nationale et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il sera essentiel de veiller à ce que ces efforts soient inclusifs et favorisent la participation significative de tous les secteurs de la société. Je salue l'engagement des autorités en faveur de la justice transitionnelle et exhorte celles-ci à veiller à ce que les responsables de toutes les violations des droits humains et de toutes les atteintes à ces droits, y compris celles qui ont pu se produire durant la période de transition, rendent compte de leurs actes. Je demeure particulièrement préoccupé par l'afflux massif et continu de réfugiés soudanais, qui met de plus en plus à l'épreuve la cohésion sociale et les ressources nationales au Tchad, alors que de nombreux Tchadiens sont toujours déplacés du fait des inondations de 2024, de la montée des eaux du lac Tchad et des attaques incessantes de groupes affiliés à Boko Haram et de groupes dissidents. Je suis par ailleurs alarmé de voir que les réductions draconiennes des contributions financières contraignent les organismes humanitaires à réduire, voire à cesser l'apport d'une aide vitale, y compris celle qui est destinée aux personnes les plus vulnérables. Il est essentiel que la communauté internationale renforce son appui aux opérations humanitaires et aux efforts de paix et de développement entrepris au Tchad.

70. Je me félicite de la tenue de l'élection présidentielle au Gabon, qui a marqué une étape importante vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Les prochaines élections législatives, sénatoriales et locales seront autant d'importantes possibilités d'accroître la représentation politique inclusive. J'invite les autorités à poursuivre la mise en œuvre des réformes de la gouvernance et des institutions, conformément aux nouveaux cadres législatifs. J'appelle la communauté internationale à continuer d'appuyer le Gabon durant cette période charnière.

71. Le Cameroun demeure en proie à des défis complexes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Je réaffirme qu'il importe que le Cameroun trouve des solutions politiques, qui soient inclusives, aux crises ; je réaffirme également que l'ONU est disposée à l'appuyer dans ce sens. La protection des civils dans les régions touchées, telle que consacrée dans le droit international, en particulier le droit international humanitaire applicable et le droit des droits humains, est d'une importance vitale. Je demande aux partenaires internationaux de renforcer leur action destinée à aider le Gouvernement dans les efforts de reconstruction et de développement qu'il déploie dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

72. Je félicite les dirigeants de Sao Tomé-et-Principe pour leur aptitude à régler les désaccords politiques par l'application des mécanismes institutionnels existants. J'appelle toutes les parties prenantes à continuer à faire avancer les réformes qui s'imposent depuis longtemps et à aborder la période électorale de 2026 avec des institutions renforcées.

73. La recrudescence des attaques de groupes terroristes dans le bassin du lac Tchad est alarmante. Les défis régionaux en matière de sécurité ne pourront être relevés que dans le cadre d'une coopération transfrontières. Face au déclin, inquiétant, de l'engagement en faveur de la Force multinationale mixte (voir [S/2024/865](#) et

[S/2024/871](#)), il est essentiel, pour la stabilité régionale, de galvaniser une mobilisation soutenue et de préserver la coopération au sein de la Force multinationale mixte. S'il y a lieu de saluer les progrès accomplis par la Commission du bassin du lac Tchad dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, il importe que la communauté internationale appuie davantage ces deux mécanismes complémentaires, qui sont essentiels au rétablissement de la stabilité régionale.

74. La situation des droits humains dans la sous-région reste préoccupante, notamment en ce qui concerne la violence fondée sur le genre et les restrictions à la liberté d'expression et d'association. J'invite tous les gouvernements de la sous-région à se pencher sur ces questions, étant donné le lien inextricable qui existe entre le respect des droits humains, la paix et la sécurité, et le développement durable.

75. Des niveaux élevés de la dette publique persistent, et la marge de manœuvre budgétaire demeure limitée, ce qui entrave la capacité des gouvernements de fournir les services sociaux et économiques requis et augmente le risque de voir la cohésion sociale compromise. À cet égard, je salue les engagements pris par les États membres de la CEMAC en matière de réformes. Je rappelle également qu'il est urgent de procéder à la réforme de l'architecture financière internationale demandée dans le Pacte pour l'avenir.

76. Je déplore la détérioration de la situation humanitaire dans la sous-région, exacerbée non seulement par l'escalade des conflits mais aussi par les incidences croissantes des changements climatiques. Je salue la décision prise par la CEEAC de créer un fonds d'aide humanitaire devant permettre de relever collectivement ces défis humanitaires. Le conflit qui fait rage dans l'est de la République démocratique du Congo continue d'exacerber les souffrances de la population, en particulier des femmes et des enfants. Je demande instamment à toutes les parties de s'engager en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, de respecter leurs obligations respectives au titre de la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité et de poursuivre le dialogue de bonne foi en vue de trouver une solution durable et pacifique à cette crise.

77. Je remercie les pays de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je demeure reconnaissant au Gabon pour son hospitalité envers le Bureau régional et pour le soutien qu'il lui apporte.

78. Je tiens, enfin, à remercier mon Représentant spécial, Abdou Abarry, et les membres du personnel du BRENUAC pour leur dévouement et leur appui constant à l'action régionale visant à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.